

Rapport annuel du président central

1 Activités au sein de la fédération

Lors de l'année écoulée, le **bureau directeur** a, en quatre séances, traité 82 affaires et s'est penché sur de nombreux dossiers parvenus au secrétariat. Certaines décisions ont dû être prises par voie circulaire. En novembre, le bureau directeur s'est réuni à huis clos pendant deux jours et a abordé des questions essentielles liées au fonctionnement de la fédération. Parmi les points évoqués, un des problèmes les plus inquiétants est certes le recul massif du nombre des membres. Depuis 1994, la FSP a perdu 3'000 d'entre eux. Mis à part l'effet du vieillissement de nombreuses sociétés, ce phénomène est certainement attribuable à la diminution des prises dans nos cours d'eau dont la qualité se dégrade proportionnellement à l'augmentation des produits nocifs qui y sont déversés et qui ne peuvent être traités dans les stations d'épuration. Malgré la diminution des ressources financières qu'entraîne la perte des membres, le bureau directeur et le secrétariat sont sans cesse confrontés à de nouvelles tâches. Lors de la prochaine assemblée, il incombera aux délégués de discuter de la répartition future des tâches entre l'organisation faîtière et les différentes fédérations cantonales. Il faudra également évoquer le problème de l'écart qui se crée entre les recettes et les dépenses, c.-à-d. revoir les exigences adressées à la FSP. Le bureau directeur et le comité central ont élaboré les bases de décision nécessaires en vue de cette restructuration. Les fédérations et les sections seront informées à ce sujet par circulaire en début de l'année 1999.

Le **comité central** s'est réuni trois fois au cours de l'année écoulée. L'habituelle quatrième séance a été remplacée par la **conférence des présidents** des sociétés romandes à Aigle le 31 janvier. Contrairement à l'assemblée des présidents alémaniques, Aigle a suscité un intérêt soutenu. Je tiens ici à remercier chaleureusement le président cantonal vaudois Ernest Regard pour l'excellente organisation de l'évènement.

2 Relations vers l'extérieur

Composée de fédérations de pêche en provenance de 15 nations et comptant 4,5 millions de membres, la **European Anglers Alliance** (EAA) sera dans peu de temps reconnue en tant que ONG (Organisation non-gouvernementale) par l'UE. L'EAA vient de faire paraître le rapport sur la situation des cormorans en Europe. Le secrétariat est en mesure de distribuer quelques-uns de

ces rapports aux membres intéressés. L' enquête relative à l' impact socioéconomique de la pêche que la FSP a été chargée de réaliser en tant qu' étude pilote par l' EAA et l' OFEFP est en phase d' achèvement. Ces deux instances ont également garanti son financement. Parmi les autres problèmes de taille que l' EAA tend à résoudre figurent la dégradation de la qualité des eaux due aux pluies acides, ainsi que la surexploitation des océans.

En tant que président du **groupe d'Europe centrale**, j' ai tenté d' intéresser les deux grandes fédérations de pêche de Pologne et de Tchéquie à l' adhésion à l' EAA. En raison de la précarité financière à laquelle ces deux pays doivent faire face, les fédérations d' Europe de l'ouest, mieux loties à ce point de vue, devront pendant deux à trois ans concéder une réduction de cotisations équitable aux organisations des anciens pays de l' est.

Le **groupe de travail pour la pêche dans les pays alpins** (ArgeFA - Arbeitsgemeinschaft für die Fischerei der Alpenländer) s' est réuni à deux reprises sous la présidence de notre membre d'honneur Hans Hirschi. Il s' est penché encore sur la fâcheuse question des cormorans et des truites arc-en-ciel. Lors de l' assemblée du printemps lors de l' AQUASCH à Friedrichshafen, il sera procédé à l' établissement de nouvelles lignes directrices dans le domaine de la revitalisation des eaux. Le rapport plus détaillé sur les activités du **groupe de travail "revitalisation du Haut-Rhin"** se trouve sous la rubrique "eaux et environnement".

3 **Affaires d'importance nationale**

L' année dernière également, la FSP a eu l' occasion de collaborer au niveau législatif avec l' administration fédérale en ce qui concerne quelques-uns des projets qui nous tiennent à coeur. Dans notre prise de position au sujet de la **loi sur le marché de l'électricité**, nous nous sommes très clairement opposés à ce que des sociétés en position de monopole extrême et qui gèrent des centrales hydro-électriques, puissent profiter de dédommagements destinés à leurs usines non rentables (p.ex. les centrales électriques d' Ilanz et de PradellaMartina). Malgré nos avertissements, ces sociétés ont obtenu l' aval de toutes les instances au mépris des découvertes écologiques récentes et en violation des principes économiques les plus élémentaires.

Dans notre prise de position concernant le **décret relatif aux taxes sur l'énergie**, nous nous sommes opposés à toute mesure en vue de l' augmentation de l' exploitation des forces hydrauliques, si celle-ci représentait un danger quelconque pour l' équilibre écologique des eaux.

Nous ne saurions négliger la menace qui émane des quelques 6'000 petites usines hydroélectriques dont le rendement maximal est de 300 kW, fermées pour des raisons de rentabilité dès 1914. Ces petites usines dont la promotion est lancée par certains cercles intéressés sous prétexte d'une exploitation respectueuse de la nature *small is beautiful* - (soutenus dans certains cas par l'Etat), représentent non seulement une menace pour l'écologie mais elles sont en général peu ou pas économiques du tout, même lorsque l'on renonce à toute prescription concernant les débits d'eau résiduels. D'autre part, la FSP a exigé qu'une partie des taxes sur l'énergie soit utilisée pour l'assainissement des tronçons à débit résiduel et en vue de la revitalisation de cours d'eau menacés d'une manière ou d'une autre. La FSP ne lâchera pas prise puisqu'il s'agit là d'un enjeu de plusieurs centaines de millions de francs.

En ce qui concerne l'**Expo.01**, la FSP, AQUA VIVA ainsi que les autres organisations de protection de l'environnement impliquées peuvent se féliciter d'un beau succès. A l'origine, la direction de l'Expo avait envisagé la mise en service de 20 catamarans de grande taille. Elle a adapté ses visions à la réalité et, par conséquent, n'exploitera que deux des navettes IRIS uniquement sur la ligne Neuchâtel-Yverdon. Le trafic sur les lacs reposera sur plusieurs catamarans de petite taille, ainsi que sur les navires des compagnies de navigation existantes.

Quant à notre projet de **code éthique**, nous n'avons pas pu l'adopter pour l'instant. Malheureusement, il n'y a que huit fédérations cantonales qui nous ont fait part de leurs observations quant au projet que nous avons fait circuler. Nous tenons pourtant à ce point et nous poursuivrons l'affaire, d'autant plus que les fédérations des pays voisins reconnaissent combien la question est d'actualité. Le code éthique sera à l'ordre du jour de **prochaines conférences des présidents**, soit le 2 octobre 1999 à Lausanne (sociétés romandes), soit le 30 octobre 1999 à Coire (sociétés alémaniques).

En guise de conclusion, je tiens à remercier toutes et tous qui au sein de notre Fédération ont oeuvré pour la pêche au long de l'année écoulée. Je remercie tout particulièrement mes collègues du bureau directeur et du comité central, ainsi que le chargé d'affaires, de m'avoir soutenu de manière active. J'espère pouvoir profiter également de votre aide au cours de cette nouvelle année de pêche.

Dr. Kurt Meyer

Protection des espèces

1 **Cormoran**

Cette année a pris fin la convention relative au "rapport de synthèse". Lors de l'assemblée commune du groupe de travail sous la direction de l' OFEFP, le rapport a été discuté dans son ensemble et l'on s' est penché en particulier sur les effets qu' il a suscités. En même temps, un inventaire des enquêtes a été établi. En règle générale, nous pouvons confirmer que toutes les personnes et tous les groupes concernés sont satisfaits et du rapport et des mesures prises selon ses directives. La répartition entre zones d' intervention et zones de nonintervention semble avoir été favorable au contrôle de la situation. Aucune tentative sérieuse de parasitage n' a été enregistrée, ni de la part des pêcheurs, ni de la part des protecteurs des oiseaux. Seul ombre au tableau dans l' ensemble de l' affaire: la position distante du canton d' Argovie qui jusqu' à cette date n' a mis en pratique aucune des mesures proposées par le rapport. Même les mesures de revitalisation projetées ou réalisées dans ce canton n'ont rien changé à la situation conflictuelle qui oppose la question des cormorans à celle des espèces de poissons en voie d' extinction. Malgré le soutien apporté par le canton aux efforts de revitalisation, il ne peut se permettre de renoncer à des actions ciblées contre les cormorans lorsque ceux-ci pénètrent des régions peuplées d' espèces de poissons menacées.

Le groupe de travail a décidé de prolonger de deux ans la durée de validité du rapport de synthèse et de procéder ensuite à une réévaluation de la question. Cette décision a été prise à l'unanimité. Aucune demande de modification n' a été enregistrée ni de la part des pêcheurs, ni de la part des protecteurs de la nature et des oiseaux.

2 **Truite arc-en-ciel**

Durant cette année, ce thème a tenu en haleine la FSP ainsi que les sociétés de pêche locales. Par la publication du travail de M. le Dr. Armin Peter "*Untersuchungen zur Konkurrenz zwischen Bachforelle und Regenbogenforelle im Einzugsgebiet des Bodensees*" (Enquête sur la situation concurrentielle entre truites de rivières et truites arc-en-ciel dans le bassin versant du Lac de Constance), cette problématique a gagné en actualité. Après avoir traité à fond la question avec les responsables locaux de la pêche, d' autres cercles intéressés par la pêche et avec l' auteur de l' étude IFAEPE, la FSP a décidé de rédiger un rapport contenant ses propres conclusions sous le titre de "*Marginale Bedeutung des Konkurrenzdruckes von*

Regenbogenforellen auf Bachforellen" (Effet marginal de la concurrence entre truites arc-en-ciel et truites des rivières). Avec un soin méticuleux, notre chargé d' affaires a analysé le rapport du Dr. Armin Peter et a procédé à un discours comparatif des hypothèses A et B de l' enquête.

De manière très condensée, la FSP défend le point de vue suivant:

1. Dû à la spécificité du comportement de leur espèce, les truites arc-en-ciel ne sauraient entrer en concurrence sérieuse avec les truites de rivière. Selon les informations réunies, il nous est permis de conclure que leur comportement migratoire, hors des périodes de frai, n' a pas d' effets massifs. En ce qui concerne la migration relative à la période de frai, le rapport ne permet pas de procéder à des déductions valables, puisque l' étude se borne à l' analyse du comportement des truites arc-en-ciel, n'o ffrant des indications que très rudimentaires au sujet des truites de rivière.
2. La diminution du volume des prises et des populations ne s' explique que par l' incessante dégradation des conditions secondaires abiotiques. Le fait que, ces dernières années, la truite de rivière n' ait pas profité de la diminution massive des populations des truites arc-en-ciel pour ce propager est significatif. Nous en concluons dès lors que la truite de rivière ne souffre pas d'un e concurrence importante de la part des truites arc-en-ciel.
3. Mis à part les mesures de revitalisation ciblées et locales qui peuvent être effectuées à court terme, des interventions à grande échelle sont des projets à long terme. La désignation de zones libres et de zones tampons le long des canaux intérieurs comme condition première à l' expansion ou à la création d'un tracé en méandres de ces cours d' eau, ne se réalise pas non plus à court terme.
4. Un des problèmes fondamentaux réside dans le fait que les produits nocifs aux poissons sont inconnus à cette date. Cela dit, le recours à une solution temporaire est dans ce cas plus qu' indiquée.
5. Du point de vue protection des espèces, la repopulation temporaire des canaux intérieurs par des truites arc-en-ciel se défend sans autres.
6. La FSP propose les mesures de repoissonnement suivantes:
Dans les tronçons revitalisés dont la qualité de l'eau est suffisante et les habitats assez nombreux l'on doit tenter d' implanter une population de truites de rivière issue de souches appropriées.
Dans les eaux qui n'on pas encore été revitalisées ou dans lesquelles cette espèce ne pourrait survivre en raison des conditions abiotiques défavorables, l'on doit renoncer à

constituer une population de truites de rivière. Il est par contre indiqué d' y implanter temporairement des truites arc-en-ciel.

Dans les sections revitalisées qui toutefois restent invivables pour les truites de rivière, l'on doit définitivement renoncer à leur réintroduction en attendant que se développent des communautés de vie adaptées à la zone. Si de surcroît, il s' avère impossible de peupler ces eaux par des cyprinidés pour des questions hydrauliques ou d' autres encore, l'on pourra recourir aux truites arc-en-ciel.

La requête relative à l' attribution d'une autorisation exceptionnelle d' implantation des truites arc-en-ciel déposée auprès des autorités par la fédération de pêche du canton de St-Gall au nom des sociétés de pêche locales est encore à l' examen.

Je tiens à remercier chaleureusement tous mes collègues pêcheurs qui cette année m'ont soutenu dans mon travail et je désire encourager tous les pêcheurs à participer activement à la résolution des problèmes qui nous touchent dans l' ensemble.

Martin Peter

Eaux et environnement

Dans divers cours d' eau en Suisse, les populations de poissons continuent à décroître. Mandaté par l' OFEFP, le Dr. Matthias Escher a examiné sur 41 sites dans 15 cantons **les effets suscités par les eaux déversées à la sortie des stations d' épuration sur les populations piscicoles**. On a procédé au recensement des effectifs piscicoles en aval et en amont des stations d' épuration. Simultanément, on a examiné la cote de survie des oeufs verts de truites de rivière dans des boxes de frai (tests "early-life"). Les enquêtes seront closes à la fin de l' année 1998 et leurs résultats publiés par l' OFEFP au printemps.

En fin d' année fut instaurée **une "Task Force" nationale concernant les dommages causés aux populations piscicoles et la baisse de leurs effectifs**. Les pêcheurs seront invités à y participer. Cette Task Force se composera en outre d'un comité directeur (politique) au sein duquel la FSP sera représentée par un siège, et d'une commission des projets qui rassemblera des experts provenant des administrations fédérales et cantonales et de l' industrie chimique. Les services de pêche spécialisés, les services de protection des eaux, les sociétés de pêche, etc. seront représentés au sein d'un groupe d' accompagnement (technique). Par la création de cette

Task Force, nous espérons acquérir de plus amples renseignements quant au "cocktail de produits nocifs" qui pollue nos eaux et qui pourrait bien être la cause de la diminution des populations de poissons. Toutefois, les résultats concrets se feront attendre, car les problèmes abordés sont des plus complexes.

L' IFAEPE a postulé avec succès en vue de l' exécution d'une enquête similaire mis en soumission par l' UE. Il s' agit là aussi d' examiner les substances hormonales telles que les oestrogènes et autres produits endocriniens actifs dans les eaux. Sur trois ans, l' IFAEPE se verra attribuer par l' UE une somme totale de fr. 800'000.

Depuis sa fondation en 1995, le nombre des membres inscrits au **groupe de travail revitalisation du Haut-Rhin** (coté Allemand) n' a cessé de s' accroître. En six assemblées ordinaires, la commission a traité de nombreuses affaires. Lors de la 64ème session plénière de la commission internationale pour la protection du Rhin (IKSR) le 7.7.98 à Colmar, notre groupe de travail a été officiellement reçu en tant qu'organisation non étatique dotée du statut d'observateur. Tant d' années d' efforts de notre part visant l' équilibre des matières charriées fort altéré du Haut-Rhin semblent enfin avoir suscité quelque effet. L' OFEFP est en train d' élaborer un avant-projet qui servira de base à une enquête à grande échelle sur les matières charriées entre le Lac de Constance et Bâle (ouverture du concours de projets en été 99 et exécution l' année suivante). Ainsi, les espoirs que nous nourrissons face à l' amélioration de ces biotopes que sont les lits des cours d' eau ont une chance d' aboutir.

Les **négociations avec les centrales hydrauliques du Haut-Rhin** (Birsfelden, Albruck-Dogern, Ryburg-Schwörstadt et Eglisau) par contre continuent à s' avérer difficiles. Ces dernières exploitent leur situation privilégiée et refusent d' assainir volontairement et écologiquement leurs installations désuètes. Ces entreprises n'ont nullement l' intention d' investir dans des projets visant l' amélioration écologique de l' environnement bien qu' elles réalisent des gains considérables malgré la libéralisation du marché de l' électricité au niveau européen. Afin que justice soit faite, nous serons éventuellement contraints de faire appel auprès du tribunal fédéral (p.ex. centrales hydrauliques de Birsfelden et Eglisau). Espérons que les autorités prennent connaissance de nos plaintes administratives avant d' accorder de nouvelles concessions d' exploitation afin d'y inclure les rectifications qui s' imposent.

Urs Zeller

Formation et perfectionnement

Les cours pour jeunes pêcheurs font partie intégrante du programme annuel de beaucoup de sociétés. La brochure pour jeunes pêcheurs "Guide " édité en deux langues (français/allemand) a été distribuée à plus de 5'500 exemplaires. Nous espérons pouvoir mettre à disposition sous peu une édition allemand/italien. Nos dossiers d' instruction sont un support plus que valable à la formation. L' entreprise FISHCO SA, commerce d' articles de pêche en gros, a soutenu 16 sociétés formant 466 jeunes pêcheurs par la fourniture de marchandise pour une valeur totale dépassant les fr. 12'000.-. Merci de tout coeur!

12 participants ont suivi le **cours de pêche à la mouche FSP** qui a eu lieu à Alt St. Johann an der Thur, du 21 au 24 mai. Les travaux préparatifs en vue de la formation des instructeurs de pêche à la mouche ont si bien avancé que nous pourrions assister aux premières remises de brevets selon le nouveau règlement en 1999 déjà. En Suisse romande, le Club Sportif Mouche Vaud a déclaré son intention d'o rganiser des cours à l' instar du niveau élevé des cours FSP. Le Club envisage en outre de former des instructeurs brevetés. Les contacts intensifs et la remise des documents de cours en vue de leur traduction et de leur application engendreront les premiers résultats en 1999. Nous tenons à remercier cordialement Peter Fischer, notre responsable des cours, pour ses efforts sans relâche.

Ruedi Hauser

Regard vers la Suisse romande

Pour la **situation piscicole des cours d' eau du Plateau** les années se suivent et se ressemblent. Les nombreux captages effectués dans les nappes phréatiques réduisent les résurgences qui alimentent les petits cours d' eau du Plateau et du Pied du Jura à un mince filet d' eau, si elles ne deviennent pas carrément à sec. Lorsque, à cela, s' ajoute une période sans précipitations comme nous l' avons connue en août dernier, la faune piscicole est inmanquablement mise en péril et de nombreux poissons périssent, si l'on n' intervient pas à temps. Ainsi, pour de nombreux cours d' eau du Plateau et franco-genevois, il s' est avéré nécessaire de pêcher les truites au moyen d' appareils électriques pour les immerger dans d' autres rivières plus accueillantes, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour la survie du poisson. Cette situation n' est pas nouvelle, mais ce qui frappe particulièrement aujourd'hu i, c' est le fait de l' augmentation constante des cours

d' eau concernés chaque année. Les multiples pompages d' eau potable réalisés dans les nappes souterraines subtilisent autant d' eau dans nos cours d' eau qui, ainsi, ne sont plus en mesure de diluer les rejets des activités humaines. Lorsqu' à cela vient s' ajouter une imperméabilisation croissante des sols, on met en place les conditions susceptibles d' assécher un cours d' eau.

Les associations de pêcheurs s' efforcent de faire admettre aux collectivités qu' il devient absolument nécessaire d' interrompre les captages dans les nappes et de donner la préférence à des prélèvements d' eau potable à partir des lacs Léman et de Neuchâtel, même au prix d'ouvrages de transport importants.

La situation piscicole des cours d' eau des Préalpes et des Alpes est, par contre, meilleure. Le cheptel se maintient et l' effort mis dans la qualité des juvéniles qui repeuplent les rivières, issus de géniteurs de souche sauvage et des bassins respectifs, élevés en bassins naturels, porte ses fruits.

Au lac Léman, encore une fois, la situation de la pêche des amateurs, comme d' ailleurs celle des professionnels, a été cette année, particulièrement favorable, bien que certains réfractaires aient de la peine à l' admettre. Le poisson qui réussit le mieux à l' amateur est, sans conteste, l' o mble chevalier. Il s' en est pêché de très nombreux, ce qui a permis à certains pêcheurs d' atteindre le quota journalier à la mi-journée déjà. Cette situation étant le résultat de l' effort de repeuplement entrepris depuis de nombreuses années, elle devrait se maintenir, espérons-le.

La situation de la truite fario lacustre n' est pas aussi bonne, malgré une légère augmentation des captures, semble-t-il. Les travaux entrepris, notamment sur le Boiron, pour remettre en état le cours d' eau, recréer des chutes et permettre aux géniteurs de rejoindre les frayères, devraient porter ses fruits. Reste que ce poisson vit, une partie de l' année, près de la surface, au moment précisément où les cormorans hivernent sur nos rivières et plans d' eau, et devient ainsi la proie de ces oiseaux. Les amateurs de perches ont eu tout loisir de faire leur quota, la belle zébrée étant régulièrement au rendez-vous encore en cette fin d' année.

Dans **le lac de Neuchâtel**, le poisson de prédilection du pêcheur amateur reste le brochet, mais la capture des truites lacustres va de nouveau en s' améliorant. Cette situation est significative, puisque de nombreuses truites sont à nouveau remontées les affluents, notamment la Thièle jusqu' à Orbe, au moment des grosses eaux de cet automne.

Foires et sponsoring

Les deux secteurs ont été réunis pour des raisons techniques et ont géré un grand nombre d' expositions et d' activités des plus diverses.

1 Expositions

Lors de la 3ème exposition nationale **Pêche-Chasse-Tir** qui a eu lieu du 19 au 23 février 1998, les écoliers et écolières et bon nombre d' adultes ont surtout apprécié le programme pour jeunes présenté sous le titre de "Développement d'un poisson". Outre de nombreuses classes d' écoles, nous avons accueilli 30 animateurs de cours en provenance d' Allemagne. Je tiens à remercier ici notre conférencier Hansruedi Kernen de la PV Thoune qui a magistralement accompagné les visiteurs par ses commentaires. Pour la troisième fois, la fédération de pêche du canton de Berne a délégué ses membres à la prise en charge du stand. 643 heures de travail ont ainsi été offertes! J' aimerais également remercier la Fédération des pêcheurs professionnels pour la mise à disposition des poissons exposés sur un lit de glace, ainsi que les confectionneurs de mouches bâlois, renforcés par B. Kernen. Notre reconnaissance et nos remerciements s' adressent également à la direction et au personnel de la BEA pour le travail qu' ils ont accompli.

Grâce à l' initiative du centre d' achat d' Emmen, j' ai pu réaliser **exposition spéciale du Shopping Center Emmen** qui a duré du 24 avril au 20 mai. Notre stand FSP et les 10 aquariums contenant 24 espèces de poissons ont été fort remarqués. Malheureusement, nous n' avons pas trouvé d' aide auprès des pêcheurs pour l' installation et le démontage de l' exposition. Ainsi, je dépendais du soutien de mes collaborateurs et de mon camarade Werner Krummenacher auquel j' adresse ici mes meilleurs vœux de convalescence. Un grand merci aussi à tous les confectionneurs de mouches d' Emmen et de Lucerne qui, pendant 27 jours, ont participé à cette exposition. Je tiens également à remercier M. René Schultz de Bâle et MM. Esterhazy père et fils, responsables du Emmen-Center, d' avoir pris à leur charge tous les frais occasionnés par l' exposition.

Du 4 au 7 août, nous avons pu présenter notre stand dans les murs d'**un musée de quartier à Bâle**. Je remercie les pédagogues du musée pour l' aide qu' ils et elles nous ont offerte. Notre stand

a également été montré à la **WEGA à Weinfelden**. Je tiens à remercier le président de la fédération de pêche de Thurgovie, Jürg Marolf, pour son engagement.

L' exposition spéciale à la foire de Zoug(24 octobre au 1er novembre) a également été couronnée de succès. Grâce à la Fédération cantonale de pêche zougoise qui a pris en charge les frais de personnel et les coûts des poissons exposés sur glace et dont les membres ont fourni un effort de travail de 1082 heures, la réalisation d'une exposition à un tel échelon a pu se faire. Je remercie ici son président, M. Josef Zeberg, qui a notamment mis le matériel gratuitement à disposition. Je remercie également mon remplaçant et président du comité d'organisation Rolf Krieg, le vice-président des pêcheurs professionnels Fritz Hulliger, le chef du stand Max Neuenschwander, ainsi que les confectionneurs de mouches de Zoug et environs, ainsi que René Frei et René Schultz de Bâle, confectionneurs de mouches décoratives. Un merci va également à Rolf Longi qui nous a mis à disposition de beaux objets issus du musée de la pêche zougoise. Je transmets la reconnaissance des autorités, de la direction de l'exposition et des visiteurs et visiteuses à toutes les personnes qui se sont dévouées.

Toutes les expositions nous donnent l'occasion d'informer au sujet du projet bâlois "Saumon 2000", de la Boutique FSP, concernant le Petri-Heil et les activités de la fédération.

2 **Autres activités et sponsoring**

Etant donné qu'aucun endroit n'a pu être trouvé pour **le musée suisse de la pêche**, je suis en train de vendre les objets de ma collection. Toute personne intéressée peut m'atteindre au numéro de téléphone 061 601 56 66.

Annonce: une exposition spéciale en deux parties aura lieu lors de la **foire d'automne à Bâle** du 23 octobre au 1er novembre 1999.

La fédération de pêche de Bâle-Ville a mis gratuitement à disposition de la FSP un endroit où nous pouvons entreposer le stand FSP ainsi que d'autres choses. Nous la remercions sincèrement pour sa bienveillance, ainsi que pour les aquariums que cette fédération met à notre disposition.

Pour conclure, je remercie également tous les autres sponsors qui nous ont soutenus durant l'année écoulée par des prestations en nature et par des dons. Vous pouvez consulter la liste des montants reçus dans le cadre des comptes de pertes et profits.

Willy Furrer

Boutique FSP

Grâce à l'énorme succès de la brochure pour jeunes pêcheurs "Guide", le chiffre d'affaires a dépassé les fr. 24'000.- en 1998. Nous avons donné suite à plus de 300 commandes. Le bénéfice net apparaît dans les comptes de la fédération. Le livre "Der Sportfischer" qui sert de base à l'examen de pêcheur en Allemagne s'est également bien vendu. Nous avons toujours dans notre choix de marchandises le Pins FSP en métal, les insignes en tissus en forme de poisson et d'écusson, les posters WWF "poissons de Suisse", ainsi que les T-shirts FSP avec deux motifs différents. Les anciennes Tax-Cards pour téléphone avec le motif de la perche d'une valeur de fr. 5.- ont pu être échangées contre de nouvelles d'une valeur de 20 et 10 francs.

Nous vous rappelons que nous pouvons mettre à disposition de la marchandise en consignment pour toute manifestation ou assemblée, c.-à-d. avec droit de retour des articles invendus.

Ruedi Hauser

Information et PR

1 Service de presse

Durant l'année 1998, la FSP a fait paraître un total de **quatre communiqués de presse** traitant de thèmes actuels: L'assemblée des délégués 1998, prise de position relative à la loi sur le marché de l'électricité, prise de position relative au développement de l'exploitation de l'énergie hydraulique prévu par le parlement. Ces communiqués ont été transmis à tous les médias par les agences de presse APS et AP. Le taux de parution se situait selon nous à son niveau médiocre habituel.

Depuis peu, les communiqués de presse paraissent sur la **homepage de la FSP** (www.sfv-fsp.ch) en annexe à l'ensemble des articles du Journal Suisse de la pêche (Schweizerische Fischerei

Zeitung). Le site internet aménagé et supervisé par la **zic communication** (Toni Zulauf) a été élargi pendant l'année en cours (entre autre par l'agenda). Il est visité régulièrement quoique peu fréquemment. Malheureusement, les fédérations cantonales et les sociétés membres n'ont pas profité de la possibilité qui leur est offerte de participer à ce site à des conditions avantageuses. Seules les fédérations cantonales de Berne et d'Appenzell ont pris place sur la homepage FSP à la fin de l'année 1998.

L'observation des médias n'a pas dépassé le cadre habituel des 20 articles pour la Suisse romande et alémanique.

2 **Journal Suisse de la Pêche / Petri-Heil**

Sous le titre de "**Schweizerische Fischerei-Zeitung - fischerei**", l'organe d'information officiel de la FSP a paru en sa 106ème année comme partie intégrante du magazine spécialisé "Petri-Heil". Les onze éditions de 28 pages (+ 2,5 pages) ont couvert des actualités fédératives.

La collaboration avec la rédaction du support principal "**Petri-Heil**" c'est à nouveau déroulée de la manière la plus satisfaisante pour le rédacteur de la FSP. Ainsi nos remerciements s'adressent au rédacteur en chef **Hansjörg Dietiker** et à son nouveau collègue à la rédaction **Daniel Luther**. Toutefois, les travaux préliminaires à l'impression étaient quelquefois difficiles, suite à des changements intervenus au niveau du personnel.

3 **Information interne**

L'information interne à la Fédération cause toujours autant de soucis à la direction de la FSP. Il nous manque toujours des interlocuteurs directs au sein des fédérations cantonales. C'est pourquoi le bureau directeur a décidé de prendre les mesures qui s'imposent afin de transmettre les informations de la FSP directement aux responsables des bulletins officiels des sociétés. Les dispositions nécessaires à l'organisation et à l'administration de ce système seront prises dès les premiers mois de la nouvelle année.

Hans-Ulrich Büschi